



Pau, le 16 octobre 2023

Drame d'Arras

Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty notre profession a été à nouveau touchée par un drame affreux vendredi 13 octobre. En ce moment extrêmement douloureux, toutes nos pensées vont aux proches de nos collègues victimes, ainsi qu'aux élèves et personnels de la cité scolaire Gambeta Carnot d'Arras.

Grâce à l'action du SNES, les deux heures de début de ce lundi endeuillé ont été banalisées dans les collèges et les lycées : nous aurons pu et su partager nos émotions, notre effroi, notre colère, mais aussi nos analyses des raisons et des causes qui conduisent à commettre de tels actes de barbarie à l'encontre de notre projet de civilisation. Il s'agit ici de l'émancipation pour chacun-e, grâce à la transmission des connaissances universelles, et par tous les moyens éducatifs pour y parvenir, à rebours des « moyens constants » qui coupent l'élan de l'Ecole depuis plusieurs décennies. Ce projet n'est pas négociable, ne sera jamais remis en cause, jamais terrorisé.

En hommage aux victimes des rassemblements, à l'initiative de la FSU avec l'intersyndicale Education du 64, ont eu lieu ce dimanche à Pau et à Bayonne.

Audience du SNES au ministère

Le secrétariat général du SNES (Sophie Vénétitay, Gwénaél Le Paih, Emmanuel Séchet) a été reçu par Gabriel Attal le 06 octobre. Tout en apparaissant plus à l'écoute que ses prédécesseurs, et également plus habile, le ministre tient les **grandes lignes du projet macroniste**.

Rentrée 2024 : le SNES a dénoncé la vision à court terme consistant à utiliser la moindre baisse des effectifs, aussi minime soit-elle, pour **supprimer des postes**. Ce n'est pas moins de 2 512 postes premier et second degré confondus que le gouvernement envisage de voir disparaître.

Lutte contre le harcèlement en milieu scolaire : le ministre a entendu la demande du SNES de renouer avec le dialogue social, d'avancer avec les représentant-e-s des personnels et non plus tout imposer de façon unilatérale, verticale. Il reconnaît la nécessité de desserrer le calendrier de la problématique du harcèlement et de refaire une écoute des organisations syndicales sur ce sujet. Le SNES en a profité pour rappeler que la profession, notamment les CPE et PSYEN, est déjà très engagée dans ce travail au quotidien. Pour nous, le déploiement de moyens humains est nécessaire sur cette question fondamentale.

Salaires : le SNES a rappelé que la **promesse** du président d'une revalorisation pour toutes et tous de 10 % n'a **pas été tenue**. De plus il a rappelé au ministre, qui avait déclaré devant l'Assemblée lors des questions au gouvernement que, lors du dernier CSA ministériel toutes les organisations syndicales « ont reconnu qu'il s'agissait de la plus forte revalorisation depuis 20 ou 30 ans », que ses propos étaient totalement mensongers. Le ministre ferme la porte à de nouvelles mesures salariales sans contreparties, mettant en avant la situation très dégradée des finances publiques du pays. Il rappelle qu'il a été en première ligne pour voir les risques d'une dégradation de la note de la France par les agences de notation.... Le gouvernement préfère valoriser les dividendes que les enseignant.e.s. M. Attal se dit néanmoins prêt à regarder des mesures de carrière pour les milieux de carrière et répondre à la question de l'aplatissement des carrières (la prime d'attractivité attribuée uniquement aux premiers échelons a entraîné un aplatissement des grilles de salaires).

Pacte : le ministre rappelle qu'il n'a pas mis en place le Pacte, et se dit ouvert à toute évolution si le bilan n'est pas bon. Il maintient que le RCD est la priorité de cette rentrée. Il dénonce également l'attitude de certains enseignant-e-s qui, selon lui, stigmatisent leurs collègues ayant signé le Pacte. Le SNES rappelle qu'il avait alerté sur les risques de **divisions** et de concurrence dans les équipes, phénomènes qui ne pourront qu'être nuisibles à l'Institution. G Attal se dit prêt à un bilan du Pacte dans les prochaines semaines, des évolutions n'étant pas exclues.

Future classe exceptionnelle

Prochainement vont s'ouvrir les discussions avec le MEN pour établir le nouveau mode d'accès à la classe exceptionnelle. Il n'est pas inutile de rappeler que jusqu'en 2006 la hors classe était contingentée et seul 15 % du corps y avait accès. Le SNES avait alors obtenu la suppression de ce contingent, la mise en place d'un ratio promu/promouvables, et **aujourd'hui plus d'un tiers de la profession est au moins à la hors classe**.

Concernant la classe exceptionnelle, le ministère a déjà acté les disparitions des viviers 1 et 2, du contingentement (10 % maximum de chaque corps pouvait être en classe exceptionnelle), et pour les certifié.es, celle de l'échelon spécial (seul 20 % des certifié.es en classe exceptionnelle pouvaient accéder à l'échelon spécial, le seul donnant une réelle revalorisation par rapport au 7ième échelon de la hors classe). Il garantit dès maintenant la mise en place d'un ratio promu/promouvables. Et le ministère avance un ratio qui permette de maintenir le nombre de promotions constatées en 2023 (pas certain que Bercy sera d'accord...), et semble envisager que nous puissions être promuables à partir du 5ième échelon de la HC (4ième pour les agrégé.es).

Par ailleurs le ministère ne renonce pas à son idée de promotion des méritants, ni à celle d'accès fonctionnel. Le fonctionnel actuel ne lui plaît pas, car très majoritairement les ayant droit sont celles et ceux ayant travaillé en ZEP, alors que le ministère voudrait du « vrai » fonctionnel (des missions, du Pacte ?). Dans l'immédiat il n'est pas question de remettre le 4ième rendez-vous de carrière, mais rien n'est à écarter. La question du barème et de l'avis va être discutée : avis définitif ? Avis revu chaque année ?

Le SNES œuvrera pour **l'accès à ce nouveau grade en faveur de toutes celles et tous ceux ayant atteint le dernier échelon de la hors classe**.

Savoirs fondamentaux, groupes de niveaux ?

Le SNES a questionné le ministre sur sa sortie médiatique concernant les savoirs fondamentaux ou encore les classes de niveau. Le SNES a rappelé **l'importance de toutes les disciplines** dans la construction des futur.es citoyen.nes, ainsi que les études ayant montré l'échec des groupes de niveaux. Le ministre a répondu qu'il n'oppose pas les savoirs fondamentaux au reste des apprentissages mais rappelle la nécessité absolue de maîtriser ces savoirs (mathématiques et français)pour aborder les autres disciplines. Pour lui il y a un enjeu démocratique à la maîtrise des savoirs fondamentaux. Le ministre affirme qu'il n'a pas parlé de groupes de niveaux mais de groupes de compétences, qu'il n'a pris aucune décision en la matière et qu'il y aura des concertations.

Mutations inter-académiques

La note de service ministérielle devrait être publiée jeudi 19/10. Le serveur SIAM sera ouvert du **08/11 midi au 29/11 midi**. Les résultats des mutations devraient être communiqués le mercredi 06 mars 2024.

Afin de renseigner les **stagiaires** sur les stratégies et le fonctionnement des mutations, la section académique du SNES organise un stage le jeudi 23/11 à Bordeaux (**autorisation d'absence à déposer avant le 23 octobre**). [Toutes les informations ici](#).

Pour toutes questions sur les mutations, ou prendre un rendez-vous, vous pouvez nous joindre aux coordonnées indiquées en en-tête de ce document.

Élections internes au SNES-FSU

Nous rappelons que **les isolé.e-s** doivent voter par correspondance (courrier à adresser au 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux), le vote devant être posté au plus tard le 18/10, cachet de la poste faisant foi.

En ce qui concerne le **vote dans les établissements**, le scrutin est ouvert jusqu'au mercredi 18/10 à 17h. Il faudra adresser par mail à la section académique du SNES un scan du PV de dépouillement le jeudi 19/10.

[Toutes les informations ici](#).